D'IMPRIMÉ : ZD13476096

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	26/11/2026	26010620

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

25/01/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S082Z119

(9) RAISON SOCIALE : CTA BRESSOLS

(3) COORDONNÉES : 1231 B chemin du pastenc

82710 BRESSOLS

Tel:09 52 70 73 02

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 031S1493

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
AK-519-TT (F)	01/03/2019	05/12/2006

Marque	Désignation commerciale
PEUGEOT	BOXER

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF3YBBMFB11080868	N1	CTTE

Type/CNIT	Énergie
YBBMFB/BX	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

364080

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Suite du procès-verbal

5.3.4.a.2. ROTULES DE SUSPENSION : Usure excessive (AVD)
6.1.2.a.2. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement
8.2.21.b.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION : Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions
8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

DÉFAILLANCES MINEURES

1.1.13.d.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Faisceau électrique du témoin d'usure déconnecté ou détérioré (AVG)
1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé (AVG,AVD,ARG,ARD)
3.3.1.b.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé (D)
3.5.1.a.1. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Mauvais fonctionnement
4.3.1.a.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse (AR)
4.6.1.a.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHE ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse (ARG,ARD)
5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (ARG,ARD)
5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé (AVG,AVD,ARG,ARD)
6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis (ARG,AR,ARD)
6.1.8.a.1. SUPPORT DE MOTEUR : Anomalie de fixation
6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (G,D,ARD)
6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés (AVG)

Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES